

Décision n° 2026/02
relative à l'accréditation de
Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (Groupe ISARA-ISEMA)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (Groupe ISARA-ISEMA)
Sigle :	ISARA
Type :	Privé
Académie :	Lyon
Sites de l'école :	Lyon, Avignon

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n°2020/04

Objet de la demande d'accréditation

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site de Lyon
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Avignon

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (Groupe ISARA-ISEMA) ;
- Vu le rapport établi par Delphine PAOLUCCI (membre de la CTI, rapporteur principal), Gildas GAUTIER (corapporteur), Clémence BERNARD (experte), Guillermo CALLEJA (expert international), Yvan CLEMENT (expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 3 février 2026 ;
- Entendus : Jérôme ZLATOFF, directeur général de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (Groupe ISARA-ISEMA), Séverine CAVRET, directrice des études de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, Jean-Paul MALLEVAL, directeur du développement de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'étudiant	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, sur le site de Lyon	Formation continue	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, sur le site de Avignon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2026	2030-2031	maximale

L'école propose un cycle préparatoire.

L'école met en place des contrats de professionnalisation.

L'école établira **un tableau de suivi de recommandations** portant sur l'ensemble des recommandations de l'école.

Ce document est à transmettre le 15 décembre 2029, exclusivement sous format numérique, au département

qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Finaliser l'approche compétences avec notamment les évaluations des compétences et de leurs niveaux dans des situations authentiques, l'identification des compétences dans le syllabus et l'appropriation de la démarche par les enseignants
- Rendre optionnel le module de valorisation de l'engagement étudiant qui doit prendre en compte des activités internes et externes
- Rééquilibrer les fonctions et la composition du conseil de perfectionnement par une ouverture plus large aux professionnels et aux entreprises, pour anticiper l'évolution des métiers et prendre en compte celle-ci dans l'évolution des contenus, des dispositifs et des pratiques pédagogiques de la formation d'ingénieur
- Assurer une mobilité internationale conforme aux attentes de R&O pour les élèves admis en 4ème année à l'instar des autres élèves
- Mettre en place des activités de vie étudiante commune aux élèves des deux sites

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes - "Master of Science and engineering " delivered by Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes	2026	2030-2031

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 3 février 2026

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Xavier KLÉBER, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Stéphanie LOUP-CAESTECKER, Farida MAZARI, Sébastien MENIQUE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 10 mars 2026

Le rapporteur-principal
Delphine PAOLUCCI



Le secrétaire-greffier
Sébastien LOBIAU



La présidente
Claire PEYRATOUT

